

Image not found or type unknown



vente d un commerce alimentaire

Par **juju91**, le **14/01/2012** à **13:44**

j ai signer un compromis de vente il y a plus d un mois par le biais d un marchand de fond il y avait une date butoire le 15 decembre 2011 pour les conditions suspensives et je n ai toujours pas de reponses quel sont mes droits car je n arrive a joindre personne. puis je me retracter ?et surtout que puis je faire